

**Bureau exécutif :**

Florence Bellivier (FIDH), Elizabeth Zitrin (MVFHR), Raphaël Chenuil-Hazan (ECPM), Jacky Hortaut (Collectif « Libérons Mumia »), Mostafa Znaidi (OMDH)

Comité de pilotage :

AHR, Barreau de Paris, CAPR, CMCPM, Collectif « Libérons Mumia », Communauté Saint Egidio, CPJ, DPF, DPP, ECPM, FIACAT, FIDH, IHR, LFHRI, MVFHR, OMDH, PRI, Reprieve, TAEDP, WTI

Organisations membres :

ABF, ACAT Allemagne, ACAT France, ACAT Liberia, ADALEH, ADPAN, AFSC, AI, AJEM, ALEF, ALIVE, AMDH, APEQ, ASF France, ASF Guinée, Association for the Rights to Live, Bayt Al Hikma, BHC, BHRS, Braine l'Alleud, CCDHRN, CCR, CCSJ, CEDP, CGNK, CGT, Chamli, CHESO, CIB, CJCCPDM, CMDH, CNLT, COALIT, Coalition arabe contre la peine de mort, Coalition irakienne contre la peine de mort, Coalition mauritanienne contre la peine de mort, CODHAS, CODHO, COJESKI, Comité Paul Rougeau, CPF, CPR, CRSJS, CSFEF, CTCPM, CURE, CYM, Dijon, Droits et Paix, DWI, EJ USA, FACPM, FHRI, FMVJ, Forum 90, FSU, GAM, GCADP, HOC, Hope & Justice, HRCP, HRI, HRW, HURILAWS, ICHRDS, ICJ, IHRAG, IODR, JIADEP, Journey of Hope, KADP, KMMK-G, KontraS, LACR, LDH, LDVDH, Leaders Organization, League of Women Lawyers of Tajikistan, LEDAP, LHRC, LIDH, Lifespark, LPJ, LSF, Matera, MDT, MEDEL, Michigan Committee Against Capital Punishment, Mothers Against Death Penalty, Mouvance des Abolitionnistes du Congo Brazzaville, MRAP, NACDL, NCADP, NHM, NLG, OBF, ODA Genève, ODA Hauts de Seine, ODA Liège, OMceO Firenze, OMCT, OMP, ONP, Pax Christi Uvira, PCHR, PCRC, PFADP, Poitiers, PRCADP, QUNO, RADHOMA, RAIDH, RAL, Reggio Emilia, REPECAP, Reprieve Australia, Rights and Democracy, ROTAB, SACP, Save Anthony, SHAMS, Stop Child Executions, SYNAFEN, TCADP, Think Centre, Toscane, UCPDHO, Unis pour l'abolition de la peine de mort, USHRN, Venise, Victorian Criminal Justice Coalition, WICC

Secrétariat :

Coalition mondiale contre la peine de mort
69, rue Michelet, 93100 Montreuil
FRANCE
Tel: +33 1 80 87 70 43
Fax: +33 1 48 70 22 25
contact@worldcoalition.org

Déclaration de la Coalition mondiale contre la peine de mort concernant les exécutions aux USA

6 mai

États-Unis

La Coalition mondiale soutient l'appel international pour un moratoire américain

A la suite de l'exécution ratée de Clayton Lockett dans l'Oklahoma le 29 avril, les Nations unies ont appelé les États-Unis à suspendre les exécutions face au risque de violation du droit international. La Coalition mondiale relaie cet appel.

La Coalition mondiale contre la peine de mort, en solidarité avec ses membres aux États-Unis, se joint au Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) des Nations Unies pour demander un moratoire immédiat sur les exécutions dans l'ensemble du pays.

La souffrance longue et évidemment extrême du condamné Clayton Lockett après l'administration de drogues conformément à un protocole d'injection létale gardé secret, non testé et non examiné, constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant interdit par les normes internationales des droits de l'homme.

« Nous sommes profondément inquiets du fait que la mise à mort de M. Lockett est une violation tant du 8e amendement à la Constitution des États-Unis que de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, à laquelle les États-Unis est partie », a déclaré Elizabeth Zitrin, avocate américaine et vice-présidente de la Coalition mondiale.

Le président Barack Obama a marqué une avancée en reconnaissant que la peine de mort aux États-Unis présente « des problèmes importants – discrimination raciale, application inégale ... [et] des cas de personnes condamnées à mort qui se sont plus tard avérées être innocentes » et en demandant au ministère de la Justice de procéder à un examen la peine de mort. Cet audit inclura les pratiques dans la juridiction fédérale et celles des États.

Les systèmes de la peine de mort aux États-Unis sont en proie à un profond malaise : des défaillances répétées provoquant une souffrance extrême lors des exécutions, les drogues utilisées proviennent de sources illégitimes, les préjugés raciaux y sont omniprésents et les cas d'innocence sont récurrents parmi les condamnés à mort.

Dans ces circonstances, après que le président Obama a reconnu l'existence d'un large spectre de problèmes sérieux, nous encourageons fortement le gouvernement des États-Unis à appliquer un moratoire immédiat sur l'application de la peine de mort.